**PL 7375**

**Projet de loi portant approbation de l’Accord d’étape vers un accord de partenariat économique entre la Communauté européenne et ses États membres, d’une part, et la partie Afrique centrale, d’autre part, fait respectivement à Yaoundé, le 15 janvier 2009 et à Bruxelles, le 22 janvier 2009**

**Résumé**

Le projet de loi sous rubrique vise à faire approuver par la Chambre des Députés l’Accord d’étape vers un accord de partenariat économique entre la Communauté européenne et ses États membres, d’une part, et la partie Afrique centrale, d’autre part, fait respectivement à Yaoundé, le 15 janvier 2009 et à Bruxelles, le 22 janvier 2009.

L’objectif des APE est d’ouvrir le marché communautaire le plus largement possible aux pays ACP, sur le modèle de l’initiative européenne « tout sauf les armes » (TSA). Un tel APE permet, en les mettant en conformité avec les règles de l’OMC, d’accroître les flux commerciaux entre l’UE et les pays d’Afrique centrale, tout en garantissant une protection des marchés et des produits sensibles.

Les dispositions de l’Accord de Cotonou sur les droits de l’homme, le développement durable et sur le dialogue avec les parlements et la société civile, vont continuer à s’appliquer. Pour cette raison, l’APE offre un des dispositifs les plus complets en matière de protection des droits de de l’homme et de développement durable.

Il inclut également toutes les mesures nécessaires à l’instauration d’une zone de libre-échange compatible avec les dispositions de l’article XXIV du GATT 1994.